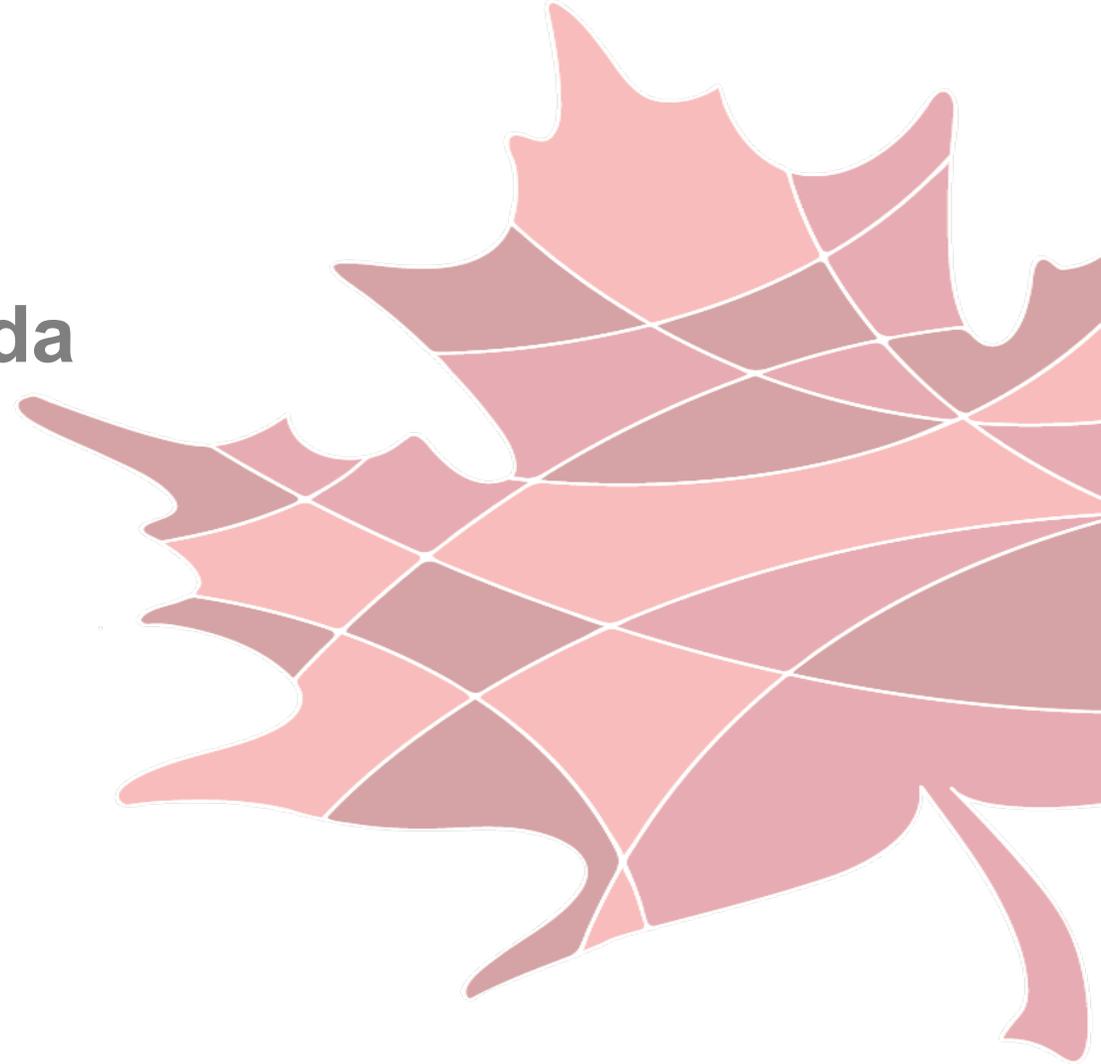


Gérer la migration moderne: défis et opportunités pour le Canada

Conférence Voies vers la prospérité
23 novembre 2018



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

*Remarque: les données contenues dans ce document
sont préliminaires et sont sujet à changement.*

Canada



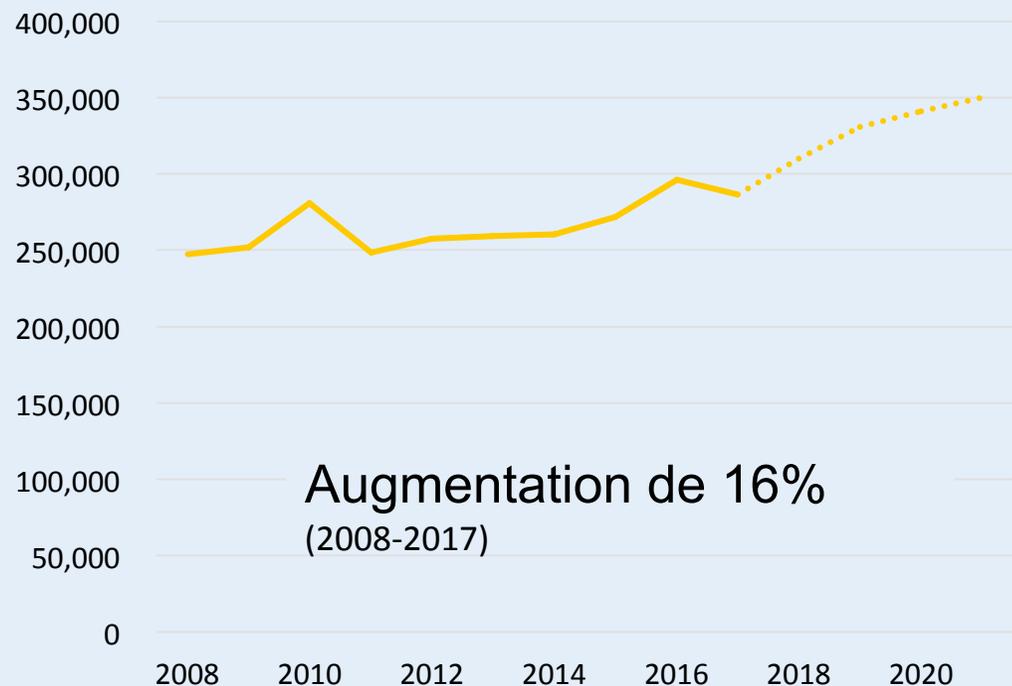
La gestion de la migration est une caractéristique phare de l'approche canadienne en matière d'immigration

- Le plan annuel des niveaux d'immigration, qui détermine le nombre de résidents permanents à admettre chaque année, est un instrument essentiel de la gestion de l'immigration.
- Le total global et la répartition des espaces limités entre l'immigration **économique**, le regroupement **familial** et les **réfugiés** est une expression publique des objectifs du gouvernement en matière d'immigration.
- Dans le plan des niveaux d'immigration de 2019, le Canada accueillera entre 310 000 et 350 000 résidents permanents. De ce nombre, entre 25 500 et 33 500 seront des réfugiés réinstallés.



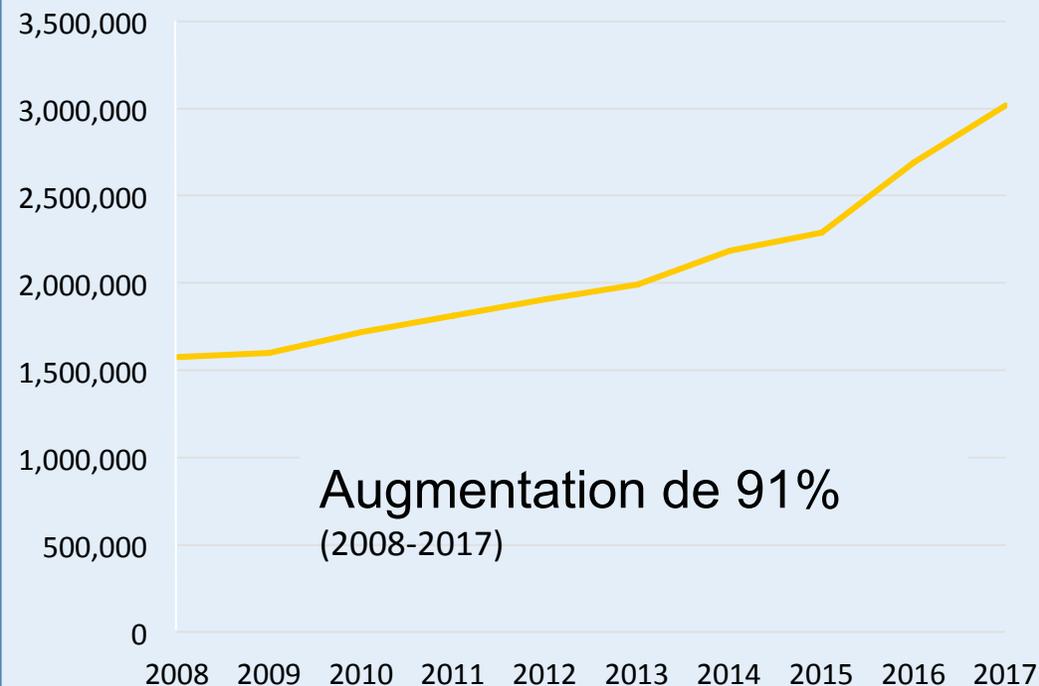
Croissance dans les programmes d'immigration du Canada

Résidents Permanents



Source des données: IRCC, Données de résident Permanents, September 30, 2018

Résidents Temporaires



Source des données: IRCC, OPPr - Données de résident temporaire, December 3, 2018

Les demandes d'asile reçues ne font pas parties de ces programmes



Programmes canadiens pour les réfugiés

- Le Canada accepte les réfugiés au sens de la Convention et ceux qui se trouvent dans une situation semblable pour des raisons humanitaires, conformément aux principes suivants:
 - Respecter les obligations internationales et l'engagement humanitaire du Canada;
 - Soutenir l'établissement et l'intégration réussis au Canada; et
 - Réunir les familles de réfugiés.
- Deux volets du programme de réfugiés sont l'expression de cet engagement:

1) Asile au Canada (obligation international)

2) Réinstallation à partir de l'étranger (engagement humanitaire)

Détermination du statut de réfugié: Convention sur les réfugiés et Convention contre la torture

- Persécution fondée sur: **1)** la race, **2)** la religion, **3)** la nationalité, **4)** l'appartenance à un groupe social ou **5)** les convictions politiques.
- Risque pour la vie ou risque de traitement ou punition cruel et inhabituel

Contrairement au programme de réinstallation dans lequel IRCC sélectionne des réfugiés d'outre-mer et contrôle les demandes d'asile, les demandes d'asile au Canada ne sont pas planifiées et IRCC a l'obligation de traiter toutes les demandes reçues



Le système d'asile au Canada – Qui arrive au pays?

L'instabilité mondiale et la pauvreté contribuent à des "flux mixtes" de migrants

Le Canada est isolé géographiquement - limitant les flux importants de migrants

Les ressortissants étrangers peuvent venir au Canada temporairement de plusieurs façons:

- **Visiteurs** (avec visa ou autorisation de voyage électronique)
- **Travailleurs étrangers temporaires**
- **Étudiants internationaux**
- **À la frontière canado-américaine**

ASILE: 10 principaux pays présentés comme pays de persécution (Demandes déferées à la CISR en 2017)

Pays présenté comme pays de persécution	Déférées à la CISR Total	Taux d'acceptation CISR
Haiti	8,286	22%
Nigéria	5,575	44%
Turquie	2,199	85%
Pakistan	1,665	76%
Inde	1,460	27%
Mexique	1,459	25%
Syrie	1,414	91%
Colombie	1,321	70%
Venezuela	1,240	76%
Chine	1,179	47%

*Les taux d'acceptation comptent les demandes abandonnées et retirées

Source des données: Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Demandes d'asile par pays présenté comme pays de persécution – 2017 <https://irb-cisr.gc.ca/en/statistics/protection/Pages/RPDStat2017.aspx>



Migration irrégulière - Un nouveau phénomène à la frontière

- Au printemps 2017, le Canada a commencé à observer une augmentation significative du nombre de personnes franchissant la frontière canado-américaine entre des points d'entrée désignés (PDE) afin de demander l'asile au Canada.
- Les migrants franchissent la frontière entre les PDE afin d'éviter l'application de l'entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs.

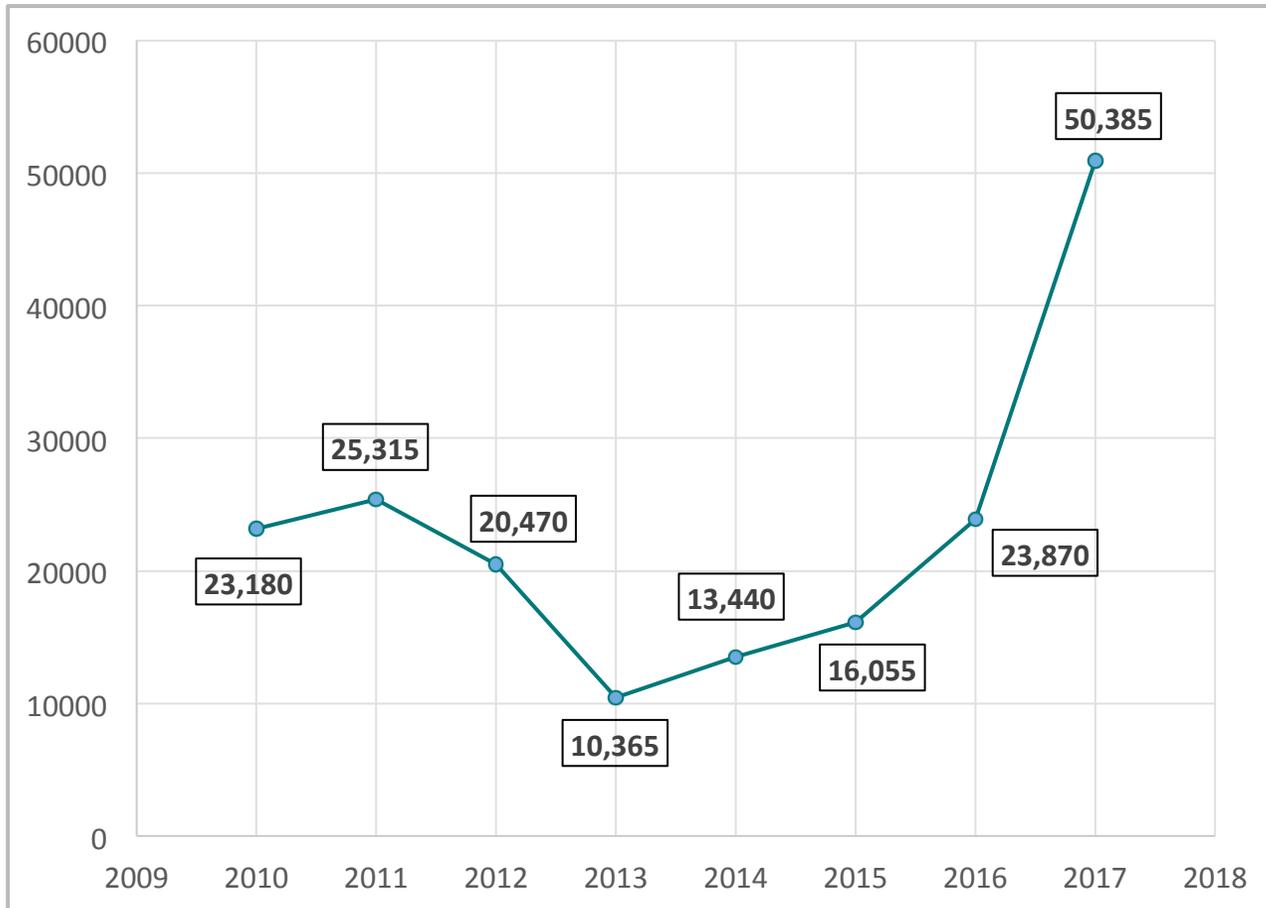
Entente sur les tiers pays sûrs

- L'entente est entrée en vigueur le 29 décembre 2004.
- En vertu de l'Accord, le Canada et les États-Unis coopèrent pour assurer l'intégrité de la frontière commune et le traitement ordonné des demandes d'asile, conformément au principe soutenu par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, selon lequel une personne doit demander l'asile dans le premier pays sûr où elle arrive après avoir fuit la persécution.
- Au moment des négociations, en raison des technologies limitées, l'accord a été conçu de telle sorte qu'il ne s'appliquait qu'aux points d'entrée aux frontières terrestres, où les agents des services frontaliers pouvaient confirmer visuellement l'entrée en provenance de l'autre pays.



Tendances récentes en matière de migration irrégulière et demandes d'asile

Demandes d'asile reçues (2010-2017)



Source des données: Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Faits importants sur les demandes d'asile présentées au Canada - <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/refugees/asylum-claims/processed-claims.html>

2016

- **23 870** demandes d'asile (total)
- Faible nombre de demandes provenant de migrants irréguliers interceptés

2017

- **50 385** demandes d'asile (total)
- Environ **20 500** migrants irréguliers interceptés (41% des demandes)

2018

(Jan. 1 – Sept. 30)

- **40 645** demandes d'asile (total)
- Plus de **15 700** migrants irréguliers interceptés (39% des demandes)



À l'été 2017, le traitement initial et les décisions d'éligibilité constituaient les principaux défis initiaux

- Sur les plus de 50 000 demandes d'asile déposées en 2017, environ 20 500 demandes ont été faites par des migrants irréguliers. 91% de ces demandes ont été faites par des demandeurs d'asile qui sont entrés près de Lacolle, au Québec.
- Un inventaire de cas a commencé à croître, rendant difficile pour l'ASFC et IRCC de traiter les demandes en temps voulu. Par conséquent, il était difficile pour les demandeurs d'accéder aux services gouvernementaux.
- Pour résoudre ces enjeux, IRCC a mis de l'avant:
 - Traitement simplifié et ouverture de pôles d'innovation à Montréal, Winnipeg et Vancouver
 - Mise en œuvre d'une norme de service de 30 jours pour le traitement des permis de travail
 - Fourniture discrétionnaire d'une couverture de groupe au titre du *Programme fédéral de santé intérimaire* pour les demandeurs d'asile entrant entre des points d'entrée près de Lacolle, au Québec
- IRCC a également exploré des moyens d'aider l'ASFC et la province de Québec en fournissant des hébergements temporaires aux demandeurs d'asile



Défis constants liés à l'augmentation de la migration irrégulière

Les flux soutenus de migrants irréguliers en 2018 et l'augmentation du nombre de demandes d'asile ont entraîné de nouveaux défis aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

- La responsabilité pour les demandeurs d'asile est divisée entre tous les niveaux de gouvernement.
- Au niveau fédéral, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a un arriéré important de revendications. Cela signifie un temps de traitement plus long, qui implique:
 - Ceux qui ont besoin de protection doivent attendre plus longtemps pour commencer leur nouvelle vie; et
 - Ceux qui n'ont pas besoin de protection peuvent retarder leur départ et commencer à s'établir
- IRCC maintient son permis de travail de 30 jours afin de réduire les pressions sur l'aide sociale provinciale.
- Les coûts des services de santé du gouvernement fédéral continuent de croître.
- Les provinces et les municipalités ont également souligné les pressions extraordinaires auxquelles elles sont confrontées en raison de l'augmentation du nombre de migrants irréguliers:
 - Abri d'urgence et logement abordable
 - L'aide juridique
 - Assistance sociale
 - Éducation

**La collaboration
entre les
gouvernements
fédéral et
provinciaux est
nécessaire pour
gérer ces enjeux
avec succès**



Le plan en six points du gouvernement

Le gouvernement a élaboré un plan en six points pour gérer la migration irrégulière:

- 1** Sensibilisation proactive
- 2** Engagement international
- 3** Préparation opérationnelle
- 4** Intégrité des frontières
- 5** Engagement provincial et municipal
- 6** Obligations internationales



Résumé

- Le **nombre de demandes d'asile a atteint des sommets historiques**
- En vertu de la loi, toute personne qui demande l'asile au Canada - y compris celles qui entrent entre deux points d'entrée - a **le droit à une procédure régulière**
- Le gouvernement a pris des **mesures ciblées pour faire face aux défis** résultant de l'augmentation de la migration irrégulière et du nombre de demandes d'asile
 - Le budget de 2018 a investi 173,2 millions de dollars pour soutenir les opérations à la frontière canado-américaine et le traitement rapide des demandes
 - 50 M \$ en financement mis à la disposition de Toronto, du Québec et du Manitoba pour les aider à faire face aux pressions liées au logement
- Des efforts proactifs sont en cours pour **planifier l'avenir**:
 - Plans d'urgence mis en place aux niveaux national et régional - capacité à faire face aux afflux de migrants irréguliers